

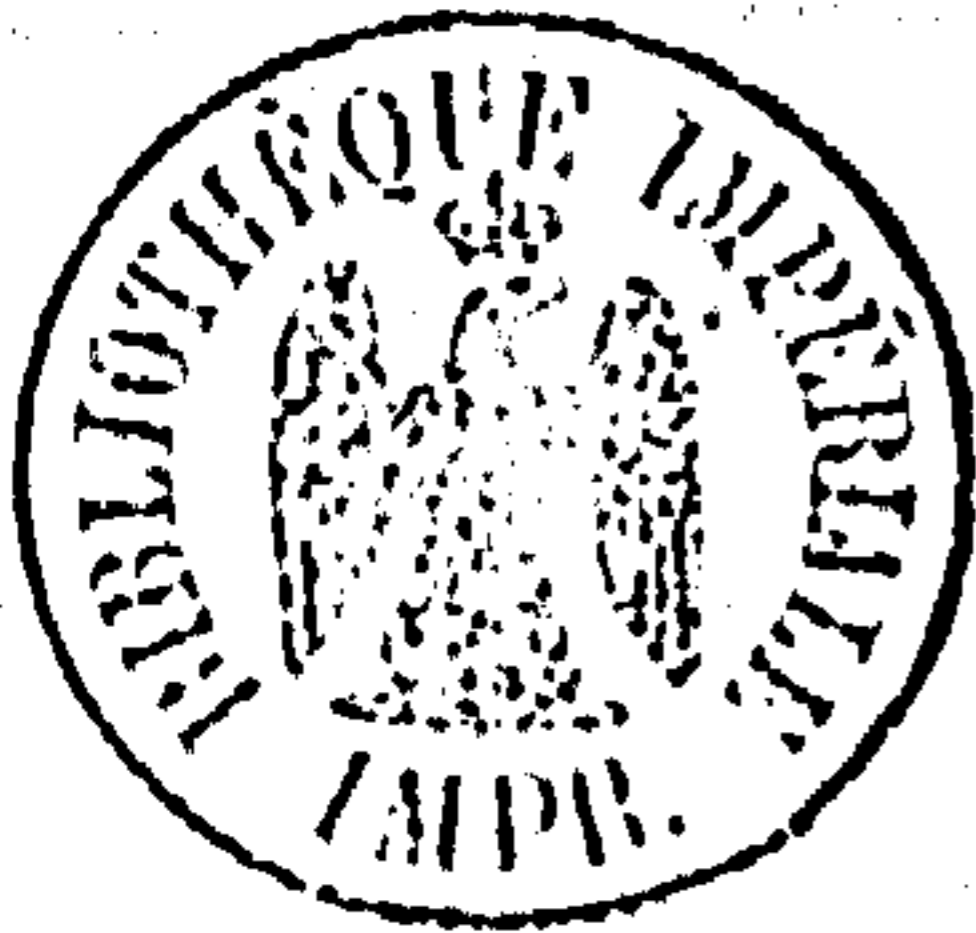
LA VIE, LA MORT

ET

LES DERNIERS MOMENTS

DE VIDOCQ

APRÈS SA CONFESSION A L'HEURE SUPRÊME



**Soyez donc pleins de miséricorde,
Comme votre père est plein de miséricorde.
(S. Luc, chap. 6, 36.)**

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL

13, GALERIE D'ORLÈANS

1857

Jan 27 20404

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR

DE L'INDÉPENDANCE BELGE

S'il faut être juste envers les vivants, il faut l'être à plus forte raison envers les morts.

C'est pourquoi, en vertu du droit et du devoir que j'ai toujours accompli de défendre les accusés, je viens, monsieur le rédacteur, vous adresser une prière.

Votre numéro du 11 mai contient sur la mort de Vidocq l'article suivant :

« Un homme qui, bien qu'il ne soit jamais sorti des bas-
« fonds de la société, a acquis une célébrité assez univer-
« selle, Vidocq, vient de mourir à l'âge de soixante-dix-huit
« ans (1), dans de grands sentiments de piété, entre les
« bras d'un ecclésiastique ami du père Ventura. On pensait
« que cet homme d'une si étrange individualité laisserait
« quelque fortune, et diverses personnes, entre autres une
« actrice des boulevards, se sont présentées avec des testa-
« ments signés de lui, mais leurs espérances ne paraissent
« pas avoir été couronnées d'un grand succès.

« Avant de mourir, Vidocq avait demandé à écrire le nom
« de trois personnes auxquelles, *du fond de son infime sphère,*
« il avait voué des sentiments d'estime et de reconnaissance.
« Ces trois personnes sont : M. de Lamartine (on se rappelle
« qu'en 1848 Vidocq s'était obscurément mêlé aux affaires po-

(1) Il est mort à quatre-vingt-cinq ans.

« litiques d'alors), M. Zangiacomi, et M. Pécourt, conseiller à
« la Cour de cassation, sur un rapport duquel il avait été ac-
« quitté en Cour impériale, peu après avoir subi une con-
« damnation en police correctionnelle. »

En disant que cet homme s'est acquis une *célébrité univer-
selle* et en ajoutant quelques détails sur ses expressions de
reconnaissance envers MM. de Lamartine, Zangiacomi et Pé-
court, vous faites ce que j'ai fait, un jour, moi-même. Vous
laissez tomber des paroles sévères sur cette nature extraordi-
naire que j'envisageais alors avec les sentiments qu'inspire
encore à tant d'autres ce nom qui, pour les enfants, est com-
me la *Barbe Bleue*, et qui, pour les gens du monde, est un ob-
jet de terreur en même temps que de sympathie et d'études
sérieuses.

J'étais, en 1837, appelé comme témoin dans un procès où
Jules Favre, avocat de Vidocq, m'interrogea en disant :
« Je désirerais que Charles Ledru, qui a été conseil de Vi-
« docq et qui l'a connu dans différentes circonstances, ex-
« primât son opinion sur lui. » — Ma déposition a été rap-
portée dans les Archives judiciaires (*Observateur des tribunaux*,
tome XI, nouvelle série). Je la cite textuellement :

« J'ai eu un tort envers *Vidocq* ; et dans les circonstances
« pénibles où il se trouve, je considère comme un devoir de
« le réparer hautement. — Lorsqu'en 1837, *Vidocq* fut pour-
« suivi et qu'il fit appel à mon ministère, je refusai, ou plu-
« tôt j'imposai à mon acceptation une condition bien dure :
« j'exigeai qu'avant d'obtenir l'entrée de mon cabinet, il allât
« déposer 1,000 fr. aux sœurs de Saint-Vincent de Paul : ce
« qu'il exécuta à l'heure même.

« Le fait a été raconté dans le *National* et dans plusieurs
« journaux de l'époque, entre autres dans la *Gazette des Tri-
« bunaux*.

« *Ma lettre de refus* était ainsi conçue :

« Je voudrais ne refuser mon ministère à aucun de ceux

« à qui il peut être utile. Cependant, je vous déclare avec
« franchise que vous ne m'inspirez pas assez d'intérêt pour
« que je consente à vous défendre gratuitement.

« D'un autre côté, vous comprendrez qu'un avocat ne doit
« pas accepter d'honoraires de Vidocq.

« Je ne vois donc pas moyen de concilier votre désir avec
« mes scrupules, à moins qu'il ne vous convienne de porter
« aux sœurs de *Saint-Vincent de Paul* une somme de 1,000 fr.,
« à laquelle je fixe le chiffre de ce qui me serait dû si j'ac-
« ceptais votre cause.

« A cette condition, et à cette condition seulement, vous
« pourrez compter sur mon zèle.

« Ce serait une bonne œuvre dont vous auriez tout le mérite ;
« elle vous placerait sous une protection qui, à mon sens, vaut
« mieux que celle des polices passées, présentes et futures.

« Charles LEDRU. »

Voici la réponse de Vidocq :

« Monsieur,

« Je vous ai choisi pour me défendre, parceque vous êtes
« un des avocats qui ont attaqué les actes de mon adminis-
« tration avec le plus de fermeté.

« Je ne m'en suis souvenu que pour vous prier de m'accorder
« votre appui : car j'ai désiré trouver dans mon avocat mon
« premier juge, et le juge le plus sévère ; c'est assez vous
« dire que je ne crains rien.

« J'accepte, Monsieur, la condition que vous m'imposez :
« vous n'avez qu'à ordonner, les mille francs seront remis
« aux jour, heure et minute que vous aurez fixés.

« J'aurai l'honneur de me rendre chez vous, si vous le
« permettez, entre trois et cinq heures. Votre secrétaire m'a
« dit que c'était le moment où vous étiez visible.

« Agréez, Monsieur, toute ma gratitude et le respect pro-

« fond avec lequel je suis votre très humble et obéissant
« serviteur.

« VIDOCQ. »

Paris, ce 12 décembre 1837.

Conformément à cette lettre, Vidocq m'avait rapporté la
quittance suivante :

« Reçu de M. X la somme de mille francs, pour être dis-
« tribuée aux pauvres.

« Paris, le 14 décembre 1837.

« Pour ma sœur Boulet, supérieure générale des sœurs de
« la Charité de Saint-Vincent de Paul,

« SŒUR HENRIETTE. »

« Je dois dire que ma conduite n'était déterminée que par
« des souvenirs récents qui se rattachaient seulement à l'in-
« tervention de Vidocq, comme témoin, dans un grand nom-
« bre de procès politiques que j'avais plaidés à la suite des
« journées de juin. — Vidocq était souvent, dans ces procès,
« le témoin principal : car c'est lui qui, se jetant au milieu
« des barricades de la Cité, avait, au péril de sa vie, étouffé
« l'insurrection, de sorte qu'il en connaissait tous les ac-
« teurs.

« Ses dépositions amenèrent beaucoup de condamnations,
« et comme elles avaient porté la désolation dans des familles
« qui m'intéressaient vivement, je lui gardai, en raison de
« son rôle dans ces procès, des sentiments qui se sont expri-
« més trop énergiquement par la condition exorbitante que
« je lui ai dictée quand il a cru devoir s'adresser à moi, à son
« tour, dans l'adversité.

« Pour effacer autant qu'il est en mon pouvoir l'effet de la
« sévérité que je lui ai témoignée, je dirai un fait qui se rat-
« tache aux mêmes événements et qui lui fait honneur : c'est

« de sa part un généreux témoignage de respect et de reconnaissance pour la magistrature.

« Voici ce fait. Après l'époque où il avait eu recours à moi, il m'avait exprimé combien il serait heureux de manifester sa gratitude profonde à deux magistrats dont l'équité, la fermeté, l'indépendance, avaient concouru puissamment à la justice qu'il avait obtenue. C'était M. Zangiacomi, alors juge d'instruction, et M. Franck-Carré, procureur général. L'occasion qu'il recherchait si vivement arriva lors de l'insurrection du 12 mai.

« Vidocq apprit que plusieurs des insurgés avaient le dessein de se rendre chez M. le procureur général pour lui faire un mauvais parti. Aussitôt il se munit de toutes armes, et se posa en sentinelle dans le quartier du magistrat, décidé, si les insurgés voulaient pénétrer jusqu'à lui, à ne les y laisser parvenir que sur son corps.

« J'appris cette courageuse détermination le lendemain, à cinq heures du matin. Deux jeunes gens que j'avais défendus en Cour d'assises, et précisément après juin, s'étaient malheureusement retrouvés dans la révolte de la veille. Traqués de toutes parts, ils étaient venus, à minuit et demi, m'éveiller pour me demander ce qui ne se refuse jamais en pareil cas, un asile. Ils avaient passé la nuit chez moi, et le lendemain, dès la première heure, je m'apprêtais à les mettre en lieu de sûreté, lorsque Vidocq fut annoncé. A ce nom, ils furent épouvantés. Je les rassurai, et je fis entrer Vidocq dans mon cabinet, en lui disant qui ils étaient. C'est alors, et par ces jeunes gens, que j'appris ce qu'avait fait Vidocq, et qu'il me raconta lui-même avoir fait en témoignage du dévouement sans borne qu'il avait voué au magistrat dont l'indépendance avait garanti sa liberté.

« Quelques jours après, j'avais eu le bonheur de faire parvenir les deux insurgés en Angleterre. Je me rendis chez M. Zangiacomi, pour le prier de ne pas continuer contre eux des perquisitions inutiles et qui causaient des terreurs

« continuelles à de pauvres femmes. En annonçant à ce
« magistrat que mes clients étaient à Londres, je lui appris
« ce que Vidocq avait fait : il n'en fut pas étonné.

« J'ai fait la même révélation, cinq ou six mois après, à un
« de nos confrères, M^e Lafargue, qui était l'ami de M. le pro-
« cureur général, et aujourd'hui j'ai cru pouvoir le faire pu-
« bliquement aux juges de Vidocq. »

Ce premier document ne donne que quelques détails de la
vie de Vidocq.

Mais elle se trouve tout entière, à la date du 22 juillet 1843,
dans une plaidoirie de M^e Landrin, qui est un article chrono-
logique complet.

La voici :

« Vidocq est né le 23 juillet 1773. Bien jeune il fut soldat ;
« il a payé de son sang, sur nos champs de bataille, sa dette
« à son pays. Il était bien jeune encore lorsqu'une correction
« militaire, suite d'une querelle, l'envoya quelques jours en
« captivité. Là un projet fut conçu par quelques hommes au-
« dacieux, celui de faciliter l'évasion d'un vieux prisonnier,
« père de sept enfants, condamné aux fers pour vol de quel-
« ques boisseaux de blé qu'il avait enlevés pour nourrir sa
« famille pendant la disette de 1793. Un faux ordre de sortie
« fut fabriqué. Vidocq, étranger, dit-il, à ces faits, fut cepen-
« dant compromis. Effrayé, il s'évade; puis, bientôt repris,
« il s'évade encore; puis, de nouveau prisonnier, il s'échappe
« toujours; et ces évasions, accomplies, il faut le dire, avec
« une adresse, une imprudence de jeunesse et de courage in-
« croyables, accompagnées de fanfaronnades méprisantes
« pour l'autorité légale, irritèrent contre lui l'action de la
« justice, réduite à l'impuissance par sa témérité. Livrés
« enfin à des juges indignés, il fut condamné à huit ans de
« fers. Voilà ce prétendu crime, si cruellement puni par la

« législature draconienne de l'époque ! Voilà cette condamna-
« tion qui, après avoir pesé sur toute sa vie, est encore, après
« quarante ans d'expiation, venue le saisir et l'écraser devant
« les premiers juges ! Qu'on l'apprécie maintenant, et qu'on
« le juge ! Vidocq proteste contre sa culpabilité ! Eh bien !
« supposez-le coupable, et dites, la main sur la conscience,
« si, pour un tel crime, une telle flétrissure, une telle peine,
« ne fut pas une odieuse injustice.

« De là sa vie, vie que je renonce à peindre ; mais vie af-
« freuse, remplie d'angoisses, de périls, d'aventures et de
« honte ; vie où toutes les tortures, toutes les misères, tous
« les affronts, toutes les tentations ont tour à tour éprouvé
« son énergie, sans jamais l'abattre. Oh ! comment dire ces
« bagnes avec leurs chaînes, leurs ténèbres, leurs joies terri-
« bles, leurs douleurs, leurs mystères infernaux ; ces éva-
« sions suivies de misères, d'angoisses, de déceptions si
« amères ; cet homme, tour à tour soldat, matelot, marchant
« à pas de géant dans ces carrières brillantes, puis précipité
« de nouveau dans les fers ; puis ces essais géminés de toutes
« les industries honnêtes ou obscures, et toujours le châti-
« ment fatal rompant ses projets, brisant ses carrières com-
« mencées, le plongeant dans l'ignominie du bague, le ratta-
« chant violemment à cette chaîne de forçats que dix fois le
« génie de son désespoir avait brisée ! Puis, messieurs, ô
« supplice le plus terrible, le plus cruel de tous ! prisonnier
« ou libre, Vidocq repoussé de tous les hommes honnêtes,
« jeté dans les sociétés des plus redoutables malfaiteurs, aux
« prises, dans ses misères, avec toutes les tentations du
« crime ; et Vidocq luttant contre elles, résistant à ces terri-
« bles amitiés, condamné aux corruptions de leur contact
« sans qu'il conservât une souillure ! Et parfois, pour secouer
« les odieuses tyrannies, Vidocq, inconnu, sans autre profit
« que celui de se soustraire à leurs affreuses avances, forcé de
« les livrer à la justice, quand ils ne laissaient à son déses-
« poir que ce moyen d'échapper à la séduction ou à leurs me-

« naces, comme il le fut par les chauffeurs du Nord, par les
« assassins de Lyon ! Voilà, pendant quinze ans, quels furent
« ses luttes, son supplice et sa vie ; et cependant ce ne fut là
« que le prélude de ses malheurs et de son expiation !

« En 1819, Vidocq, rejeté dans la captivité par des miséra-
« bles dont il avait repoussé l'association, offre à l'autorité ce
« dévouement courageux, ce génie inventif, cette activité infatigable,
« qu'il avait vainement consacrés à se préserver d'un
« châtement immérité. On comprit cet homme, on accepta
« cette offre, et bientôt se révéla, par ses bienfaits de tous les
« jours, cette admirable police qu'il a créée, dont il eut le
« génie, et qui vingt ans protégea la société tout entière contre
« cette autre société occulte et perversie qui vit au milieu
« d'elle dans les ténèbres, mais comme une bête malfaisante,
« pour se nourrir de son sang et de sa substance, la dévorer,
« la corrompre et la détruire !

« Dire encore tous les tourments, tous les déboires, tous
« les périls de cette vie exceptionnelle, est impossible. Com-
« ment vous montrer Vidocq, tous les jours, sous toutes les
« formes, cherchant dans tous les repaires, sous tous ses dé-
« guisements, le crime pour le dévoiler, le prévenir ou ame-
« ner son châtement ; et cette terrible mission, la remplissant
« au prix de tous les périls, et sachant y joindre des senti-
« ments d'humanité étranges, qui souvent ont appelé sur sa
« tête les bénédictions de ceux dont il avait causé la perte,
« provoqué la punition légitime ? Quelle existence, messieurs,
« que celle où, pour remplir un devoir cruel, on n'a plus de
« demeure, de famille, de nom même qui vous appartien-
« nent ; où, jusqu'aux traits de son visage, on est obligé de
« tout sacrifier pour devenir cet être mystérieux, épiant sa
« proie dans l'ombre, et devenant la terreur de ceux-là qui
« sont eux-mêmes la terreur de tous ; et tout cela sans profit,
« sans honneur ; et, grâce aux préjugés que tout le monde
« partage, inspirant aux gens honnêtes qu'on préserve une
« répugnance égale à l'effroi qu'on répand chez les criminels

« qui les menacent ! Voilà cette vie plus affreuse que la pre-
« mière, qui a créé tous ses ennemis, mais qui à nous ne
« nous laisse que de reconnaissants souvenirs : car, vous et
« moi, que de fois là, à cette place où ce vieillard est assis,
« n'avons-nous pas entendu les insultes désespérées des mi-
« sérables dont il avait causé la perte ou prévenu les crimes
« proclamer bien haut ses triomphes et constater ses services ?

« Placé deux fois à la tête de la police, deux fois il en est
« sorti volontairement, et là commence pour lui cette troi-
« sième carrière, où il n'a trouvé encore que des déceptions,
« des périls et de l'ingratitude, tristes fruits des deux pre-
« mières ; où toutes ses tentatives pour obtenir par son tra-
« vail une existence nécessaire, que le pouvoir aurait dû,
« après tant de sacrifices et de dévouement de son vieux ser-
« viteur, s'empresse d'offrir à sa vieillesse, ont été, malgré
« son activité, ses efforts, frappées de stérilité ou méconnues,
« et ont soulevé contre lui de nouvelles mais de bien puis-
« santes haines, qui l'ont enfin conduit dans l'abîme dont la
« main de votre justice peut seule le tirer avec honneur.

« Je ne vous parle pas de cette fabrique de carton dans la-
« quelle il n'admettait au travail que des libérés repoussés de
« toutes les industries par un préjugé qui les rejette dans le
« crime, ni de ses serrures infranchissables, ni de ce papier
« de sûreté, inventions et entreprises utiles, où le sentiment
« de l'humanité s'allie à une intelligence féconde, et pour
« lesquelles il ne recueillit que des éloges et des encourage-
« ments stériles. Mais je dois vous dire quelques mots de l'é-
« tablissement qu'il a fondé. Réduit à vivre de son industrie,
« il a cru pouvoir demander à la longue expérience de sa vie,
« à ses facultés propres, consacrées pendant vingt ans au ser-
« vice de tous, une existence honorable. »

Cette biographie de M^e Landrin est une éloquente confir-
mation de l'expérience scientifique que j'avais déjà voulu
faire moi-même, au moment où j'étais désireux de connaître
à fond cette nature exceptionnelle.

Connaissant M. Fossati, un des premiers phrénologues de l'Europe, je l'invitai en 1837 à visiter le crâne d'une personne dont je lui demandais la permission de taire le nom. M. Fossati consentit à un rendez-vous, et puis il examina, dans mon cabinet, ce sujet inconnu pour lui.

Après l'avoir attentivement exploré et palpé, il me déclara que jamais il n'avait rencontré un cerveau pareil; il me fit remarquer ce beau et large front, les admirables proportions de la tête, et le résumé de son avis fut textuellement cette parole :

« Il y a dans l'inconnu que vous me présentez trois personnes « bien distinctes : un lion, un diplomate et une sœur de charité. »

Il y avait dans sa personne une grande attraction, il exerçait un magnétisme puissant sur tous ceux qui l'avaient vu et entendu, et on aimait à le revoir et à l'entendre encore; il n'avait rien de vulgaire, tout en lui et dans son regard ressemblait au lion si bien indiqué par M. Fossati.

Je sais un curieux exemple de l'entraînement qu'il exerçait sur des personnes de la plus haute distinction.

Sir Francis Burdet ne venait jamais à Paris sans écrire à Vidocq la veille de son arrivée, et chaque fois il l'invitait à accepter un dîner, en tête-à-tête avec lui, chez les Frères Provençaux.

Il m'est arrivé de l'inviter aussi, en plusieurs circonstances, à dîner dans la même maison avec vingt ou vingt-cinq convives, au milieu desquels cette belle pléiade des jeunes gens de l'ambassade anglaise, parmi laquelle brillait d'un si bel éclat ce cher Shéridan, si regrettable, si aimé, et auquel je ne puis penser sans lui donner une larme ! Et à eux se joignaient quelques uns des hommes qui sont devenus célèbres en Russie, l'un aujourd'hui ministre de l'empereur, l'autre, comme lui, alors attaché à la diplomatie russe à Paris; puis quelques attachés à l'ambassade des Etats-Unis, et parmi eux un des Livingston; cet excellent colonel Belli, beau-frère de l'archevêque de Canterbury, et ce brave colonel Gallois, un des meilleurs amis d'Armand Carrel; La

Rochejacquelein, le duc de Sceaux; et pour représentant de l'Italie, cet aimable marquis G. Visconti Ajmi, ce cœur si français, qui se retrouve en ce moment à Paris, et qui s'envolera bientôt encore sous son beau ciel natal pour revenir vers la France qu'il aime et à qui il reste toujours fidèle; enfin une réunion de cœurs droits, élevés et sympathiques, que j'avais convoqués à ce festin dont il était le héros, annoncé et promis à cette réunion de cœurs d'élite qui palpiétaient aux récits de sa vie si aventureuse et le contemplaient en buvant à la santé du *vieux lion*.

Vidocq avait du goût pour tout ce qui tenait aux illustrations de toute sorte, il était fier d'en être recherché; et pour tous ceux qui pouvaient le rencontrer c'était une fête devoir cet homme, qui de loin leur apparaissait sous des formes effrayantes, porter le front haut, comme s'il pouvait tenir sa place dans une société choisie qui restait silencieuse au récit de ses exploits contre ces bandes obscures qui sont en guerre permanente contre la société; armée terrible, que rien n'arrête, et qu'il avait été aussi glorieux de vaincre que s'il avait eu affaire à une armée ennemie sur un champ de bataille.

Il disait ses prouesses comme un général eût raconté ses combats: c'est que dans toutes les situations il avait gardé l'estime de soi-même; et ce sentiment, qui était son égide, sa garantie et son talisman, au milieu de tant d'âmes dégradées par le crime, lui faisait souvent exhiler des soupirs comme ceux-ci, qui avaient de l'écho dans un tel auditoire :

« Mon défaut d'éducation ne m'avait laissé aucun frein
« pour brider une nature aussi impérieuse, aussi avide de
« tout, que la mienne. Jeté, presque avant l'âge de raison,
« dans des duels perpétuels (il avait tué à 14 ans un maître
« d'armes), dans toutes les folies d'une âme impétueuse et
« sans guide, je fus emporté par l'ouragan d'une jeunesse in-
« domptable dont les excès, ne faisant du mal et du tort qu'à
« moi, me fermaient à jamais les portes d'un avenir que j'ai
« perdu comme à plaisir dans ce délire de quelques années.

» Si, au lieu de me jeter follement comme un cheval fou-
« gueux dans l'abîme, sans l'apercevoir, j'avais pris la place
« pour laquelle j'étais destiné par l'intelligence et l'énergie
« que le Ciel m'avait départies, je serais devenu aussi grand
« que Kléber, Murat et les autres... Tête et cœur, je les
« valais et j'aurais fait comme eux! Le théâtre m'a manqué.
« J'étais né pour figurer dans les nobles scènes de la guerre...
« Quand mes yeux s'ouvrirent enfin avec la raison, je n'ai
« vu autour de moi que la prison, le cachot, le bague.

« Mais, si je n'ai pas conquis la gloire des héros dans les
« batailles, je garde la consolation d'être toujours resté hon-
« nête homme dans les miasmes de la perversité et dans
« l'atmosphère du crime.

« J'ai combattu pour la défense de l'ordre, au nom de la
« justice, comme les soldats combattent pour la défense du
« pays, sous le drapeau de leur régiment. Je n'avais pas l'é-
« paulotte, mais je courais autant de dangers qu'eux et j'ex-
« posais tous les jours ma vie comme eux. »

Aussi cet homme, effroi de ceux qui ne le connaissaient pas, était sympathique à ceux qui le voyaient de près, parce qu'ils trouvaient en lui une nature toujours active, courageuse et dévouée à la cause des honnêtes gens.

C'est pourquoi tant de personnes venaient lui confier ces secrets intimes qui ont besoin d'un secours assuré, quand il s'agit de tirer des âmes blessées, ou des familles atteintes dans leur honneur, de ces embarras qu'on ne peut dévoiler ni à ses amis, ni à la loi..., mais où l'on sent le besoin d'un homme de résolution et d'un coup d'œil sûr et jamais à court de ressources salutaires, parcequ'il connaît tous les rouages qu'il faut employer pour les calmer et en triompher.

Combien j'ai connu de personnages très haut placés qui, le sachant discret comme un abîme, sont accourus à lui, quand il n'exerçait plus de fonctions officielles, le faire dépositaire de leurs douleurs, qu'il avait l'art d'apaiser, parceque, connaissant à fond la géographie morale de toutes les âmes, dans

les hautes régions comme dans les basses, il savait toujours trouver le moyen de leur rendre de ces services qu'on paierait au prix de la vie.

Ce grand diplomate faisait à tous les étages des œuvres de charité ensevelies dans le mystère qui en rehaussait l'importance, et sur lequel on comptait parcequ'il n'en avait jamais trahi un seul.

Il faisait mieux qu'absoudre certaines fautes : il y était compatissant, ayant par sa propre expérience éprouvé tous les chagrins d'une vie si exceptionnelle. Et d'ailleurs, il pardonnait à ceux qu'il avait sauvés des scandales, parceque lui-même, s'il était *sans peur, n'était pas sans reproche*, et qu'il s'accusait de ses propres fautes, qu'il rachetait à force de courage et de commisération pour les erreurs réparables qui expient tout ici-bas.

Il se reprochait ses forfanteries et ses duels de l'adolescence, spécialement avec ceux qui avaient eu le malheur de jeter les yeux sur les femmes dont il se sentait épris. Il avait été souvent en concurrence dans ces luttes avec des joûteurs exercés. A l'âge où les hommes de bonne éducation sortent à peine des humanités, il était le Lovelace de la jeunesse de son pays natal, où l'on en garde encore le souvenir.

Le célèbre proconsul JOSEPH LEBON lui enjoignit, quand il n'avait que dix-huit ans, de se marier avec une personne qu'il croyait compromise. Vidocq eut trois jours pour échapper à la guillotine en épousant cette personne, à qui on l'eût offert en holocauste comme amie de la femme du proconsul.

Il a raconté ce fait devant trois témoins quelques jours avant sa mort.

Il ajouta que le seul fils légitime qu'il ait eu selon la loi était un fils provenant de cette union, quoique depuis plusieurs années, retenu à Toulon et à Brest, il n'eût pas communiqué même par correspondance avec sa femme. Il est resté bien des années sans avoir même de nouvelles... de ce

fruit qui n'était pas connu, mais dont il a révélé l'origine seulement avant de fermer les yeux, par l'histoire complète et détaillée d'un mystère qu'il n'a voulu dévoiler qu'*in extremis*.

Cet écrit autographe est tracé *au crayon* et indique que cette intelligence, qui n'avait que la force de tracer quelques lignes, s'occupait encore de tout, même des choses d'outre-tombe. Dans cet autographe il nomme le père... et il décide contrairement à l'avis des jurisconsultes la question « *Is pater est quem nuptiæ demonstrant* ».

Car voici ses paroles écrites :

« Quand cet enfant a été créé et mis au monde, j'étais détenu au bagne. On connaît l'impossibilité de communications dans ce lieu. »

En avouant le tort de ses inclinations précoces, qui lui attirèrent tant d'aventures de toute espèce, il fit le même jour une autre déclaration sous forme de confession et d'expiation, à haute voix : c'est qu'il avait persévéré trop long-temps dans des erreurs de conduite que le monde est tenté d'excuser, parceque chacun se souvient de la parole qui a dit :

« *Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre.* »

Mais, comme il faut dire toute la vérité à son sujet, le journal *l'Indépendance* a eu raison de publier qu'une actrice s'était présentée chez lui le lendemain de sa mort, porteur d'un testament qui la constituait sa légataire.

Elle faisait cette démarche pour la régularité. Elle venait s'adresser au juge de paix qui allait apposer les scellés, et elle agissait pour la conservation de ses droits.....

Mais le magistrat lui a fait observer qu'il y avait d'autres actes de dernière volonté plus récents que celui qu'elle présentait, et que d'ailleurs tous les ayant-droit n'auraient à se partager que l'héritage du pauvre.

Puisqu'il s'agit de la fin de cette existence extraordinaire qui s'est éteinte au milieu de quelques personnes seulement,

qu'il avait conviées à venir assister à ses derniers moments ; je puis, afin de prouver que la mort de Vidocq explique sa vie mieux que tous les mémoires qu'il a écrits lui-même ou qui ont été écrits sur lui..., en révéler quelques circonstances.

Dieu fit du repentir la vertu des mortels.

Il y a des natures dont la gourme doit s'échapper comme une lave de volcan qui porte des ravages dans l'âme si l'éducation n'y oppose une forte digue.

C'est pour elles, et comme indemnité de cette absence fatale des principes sucés à la mamelle, qu'a été créée par une grâce spéciale la résipiscence que Dieu leur envoie après les mauvais jours. Laissons donc là les torts, les fautes, les passions blâmables... et incorrigibles...

Et, puisque aujourd'hui cet homme doué de tant de facultés est allé rendre ses comptes à celui qui nous pèse tous, grands et petits, bons et mauvais, dans la même balance, soyons miséricordieux pour lui, et apprenons comment il s'est préparé à cet instant que le malade voyait arriver pas à pas, depuis onze jours qu'il avait été frappé d'une paralysie qui lui permettait à peine de parler ou d'écrire, mais pendant lesquels, à certains moments, il a pu se dévoiler tout entier.

La mort d'un tel homme, que j'ai étudié pendant vingt ans, et à son agonie, porte de hautes instructions pour ceux qui croient en Dieu comme pour ceux qui n'ont pas ce bonheur.

Elle est utile à connaître à une époque où surgissent beaucoup de gens qui discutent encore, comme si l'Évangile n'existait pas (1), la question de savoir si certains sacrements

(1) — Si nous confessons nos péchés, — Dieu est fidèle et juste pour nous purifier de toute iniquité.

(S. JEAN, 1^{re} Ep., chap. 1-10.)

— Je vous dis en vérité que ce que vous lierez sur la terre sera aussitôt lié dans le ciel ; et ce que vous délierez sur la terre sera aussitôt délié dans le ciel.

(S. MATTHIEU, XVIII.)



du catholicisme sont efficaces et divins... ou dangereux et d'invention purement humaine.

Voilà un homme qui n'avait pas, comme on dit, de préjugés.

Au milieu des orages où sa vie s'était passée, il n'avait jamais eu le temps, comme l'avouait ingénûment, la veille de sa mort, un homme illustre qui, sans aucune préoccupation des choses de l'autre monde, n'avait vécu que dans la science humaine, sans avoir trouvé un moment pour songer à la grande question que pose Pascal :

« D'où viens-je, où suis-je, où vais-je ? »

Sa tête cependant était restée solide et ferme : car, jusqu'à sa dernière minute, il interrogeait son médecin par des signes, à défaut de la voix, qui lui manquait... Il le consultait..., il s'ordonnait en quelque sorte ce qu'il fallait faire pour retenir son dernier souffle et lui permettre de respirer encore quelques minutes....

Eh bien ! que s'est-il passé depuis cette époque terrible qui, en lui laissant toutes ses facultés, toutes les ressources de son intelligence, lui montrait aussi qu'il était sur le seuil de l'Éternité.

Il n'y a pas de respect humain à avoir en présence de ces scènes solennelles par lesquelles nous devons tous passer. On peut tout dire : une mort comme celle de Vidocq est utile à connaître pour tous, lorsqu'elle révèle que pendant onze jours il l'a vue et regardée face à face et s'avancer vers lui non comme un fantôme devant un enfant, mais comme une réalité devant un homme qui calculait dès le premier moment tous les mouvements de son pouls, tous les progrès du mal, en gardant la même présence d'esprit que s'il eût été spectateur au lieu d'être le patient.

Ceci, je l'ai vu de mes yeux, entendu de mes oreilles.

C'est comme chrétien que je parle, et je dis la vérité.

Or cet homme, qui n'était ni un bigot ni un trembleur, avait eu de lui-même la pensée de se souvenir de Dieu.

Aussitôt que le malade eut fait appel à l'un de ses ministres, le ministre saint arrivait pour recevoir sa confession et l'absoudre.

J'avais moi-même été appelé par sa volonté le troisième jour après son attaque de paralysie. On m'écrivait en son nom « qu'il était gravement malade, qu'il s'était confessé, qu'il avait reçu l'absolution, qu'il devait communier très incesse-
« samment, qu'il désirait ardemment et avait besoin de me
« voir le lendemain lundi 4 mai, et qu'il comptait sur moi. »

J'accourus le jour même, dimanche 3 mai. En le voyant, je trouvai sa figure si contractée, sa langue si embarrassée, que je craignis qu'il n'eût pas le temps d'accomplir ses derniers devoirs.

Je me rendis immédiatement chez le prêtre qu'il avait fait appeler comme confesseur. C'était M. Orssant, vicaire de l'église de Saint-Denys du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis.

En abordant le malade, il l'avait averti des dispositions nécessaires pour s'approcher du sacrement de la pénitence, et qu'avant tout il fallait faire l'aveu absolu et complet de toutes ses fautes.

« Monsieur l'abbé, lui répondit Vidocq, en vous disant que
« je vous ai fait appeler moi-même, c'était vous dire que je
« voulais être vrai.

« J'ai toujours eu pour principe de m'abstenir ou de bien
« faire.

« J'ai passé ma vie à poursuivre les grands coupables et à
« les livrer à la justice des hommes; je serais plus criminel
« que le plus scélérat de tous si, en faisant appeler le repré-
« sentant de Dieu pour me confesser, je ne disais pas la vérité
« et toute la vérité. »

Le prêtre revint avec moi faire une nouvelle visite au malade.

A sa vue, le visage du pénitent éprouva un sentiment de bonheur, et il nous offrit à tous deux une main affectueuse.

Je m'abstenais de lui faire aucune question, dans la crainte de le fatiguer. Il les aborda de lui-même. « Je suis bien heureux de vous voir avec ce bon prêtre... Comme il m'a compris!... Je lui ai dit tout... C'était d'avance ma volonté ferme... Il m'a donné de grandes consolations... Mais je désire compléter l'œuvre.

« C'est pour demain à deux heures qu'il m'a promis l'extrême onction et la communion... Vous serez exact... à cette heure; je désire que vous en soyez témoin. »

Le lendemain, à l'heure dite, nous étions près de son lit, le prêtre, son assistant, la dame qu'il avait seule voulue pour le soigner, et deux dames de ses compatriotes, qui, habitant sa maison et ayant appris que le prêtre avait apporté le saint viatique, vinrent s'agenouiller auprès de nous.

Après une courte exhortation du confesseur, le sacrement de l'extrême onction, baptême de l'autre vie, fut administré... L'œil attentif du malade était fixé sur le prêtre; il semblait vouloir s'initier de cœur et d'esprit à la simplicité sublime de cette auguste cérémonie, où son confesseur purifiait par une onction sainte chacun de ses membres comme le sacrement de pénitence avait purifié son âme.

Un moment après l'onction générale, il reçut le saint viatique.

Puis le moribond, suffoqué, parcequ'il avait retenu et comprimé son émotion profonde, se mit à sanglotter, en portant la main sur son cœur pour exprimer ce que sa bouche ne pouvait dire. Il fit un effort pour prononcer ces mots, en versant de pieuses larmes, comme si le repentir se fondait en pleurs de reconnaissance et de bonheur :

« Ce jour-ci est le plus beau jour de ma vie.

« C'est trop de bonheur pour Vidocq. »

Le prêtre lui avait, un instant avant la sainte communion, offert à baiser une croix en grains d'olivier venant du jardin des Olives et bénite par le pape, et un chapelet béni aussi

par le saint Père et dont le malade avait entouré son bras... Il devint calme en regardant ces reliques avec respect, et bientôt il lui échappa des paroles comme celles-ci :

« J'étais sur le bord de l'abîme..... Depuis soixante-quinze ans je n'étais pas entré dans une église. J'avais oublié Dieu lui-même, si ce n'est..... en passant..... »

« A présent la lumière est venue dans mon cœur.... J'aime Dieu..... je le sens, et je sens qu'il m'aime aussi à cause de mon repentir sincère.... que sa grâce me domine.... il me pardonnera.... »

« J'ai fait bien des fautes.... mais au fond j'ai toujours été bon garçon.... et honnête homme.... Il le sait.... et à présent lui qui est la miséricorde infinie n'a plus de motif pour ne pas me pardonner. »

« J'étais mauvaise tête bien souvent dans ma jeunesse, et je ne pouvais pas me retenir devant une injustice. Trente fois je me suis battu pour des prêtres qu'on voulait insulter dans la terreur de 93. Je n'ai jamais insulté un ministre de la religion ni la religion elle-même. Le jour où, sur la place de la Comédie, on exécutait, à Arras, les demoiselles Sus Saint-Léger, en apercevant trois dragons qui tiraient la ficelle de la guillotine, je leur ai dit qu'ils étaient des lâches et qu'ils feraient bien mieux d'être à leur poste. J'ai eu affaire avec les trois, et depuis ce jour-là je n'ai plus voulu porter le pain à la maison de Robespierre. » (Il était fils d'un boulanger.)

« J'ai trop aimé les duels et les femmes.... mais je n'en ai pas débauché une seule.... »

« Si je n'avais été trop turbulent et si querelleur pour rester au service militaire... je serais devenu un Kléber... Mais une faute de légèreté faite à Douai dans la prison de Saint-Pierre, pour faire évader un pauvre paysan qui se sauva moyennant une clef que j'avais faite dans la prison..., changea ma destinée.... Cette faute, pareille à mes évasions

« de toutes les prisons, à mes querelles avec les geôliers et
« les hommes de justice, fit mon malheur.

« Enfin, comme on ne pouvait me tenir à Toulon, et qu'on
« reconnaissait que je pouvais rendre des services à l'Etat,
« M. Dubois m'appela à la police à Lyon.

« Au lieu de guerroyer contre les ennemis de mon pays et
« de gagner le bâton de maréchal..... je suis devenu chef de
« police à Paris.

« J'ai combattu par tous les moyens possibles, à main ar-
« mée, sous tous les déguisements, les ennemis de l'ordre
« public..., les voleurs et les assassins....

« Sans les femmes et les duels j'aurais la croix d'honneur,
« et je serais monté au sommet de l'échelle. »Et après ces
paroles entrecoupées.... il écrivit, sur un papier qui a été
conservé aux mains de la personne qui le soignait, trois
noms, celui de MM. *Lamartine, Zangiacomi, Pécourt.*

A ces noms il a ajouté verbalement celui de M. de Bernis.
C'était un doyen de la magistrature, qui, un jour où Huré,
ancien avocat à Arras, conseiller à la Cour de Douai, Landrin
et moi, étions réunis chez Bonjean, avocat à la Cour de
cassation, aujourd'hui sénateur, pour délibérer si le ministre
de l'intérieur avait le droit de le renvoyer de France, sous
prétexte de son ancienne condamnation pour faux....., était
venu pour nous dire qu'il nous demandait l'honneur de se
joindre à nous, lui aveugle, et un des anciens magistrats de
la Cour, pour attester qu'il avait suivi et connu Vidocq dans
tous ses actes, et qu'il l'avait toujours trouvé irréprochable et
digne de son estime.

Après ces invocations, pour lesquelles il avait rassemblé
ses forces, quoiqu'elles fussent interrompues par sa langue
indocile sous l'étreinte de la paralysie..., et qu'il la remuât
avec peine...., il regardait avec onction le crucifix que son
confesseur lui avait apporté et qu'il avait fait suspendre au
dessus de son lit pour l'avoir toujours devant les yeux.

Le lendemain et le surlendemain de cette scène si conso-

lante, un hasard étrange me fit rencontrer M. de Lamartine et M. Zangiacomi.

J'étais si pénétré de ce que j'avais vu et entendu que je les abordai tristement, l'un le samedi sur le boulevard, et l'autre à la sortie de la Madeleine, le dimanche, pour leur dire que Vidocq était agonisant et allait mourir en chrétien....

M. de Lamartine, en me serrant la main avec une émotion de vérité et de sentiment qui n'appartient qu'à lui, me dit... :

« Ce pauvre Vidocq.... Si vous le revoyez, dites-lui que je
« l'aimais, que je l'estimais..., et je désire qu'il le sache, et
« que je lui sais bon gré de son souvenir, parceque j'ai appris,
« quand j'étais au pouvoir, que c'était un fidèle et honnête ser-
« viteur; je ne l'oublierai jamais, et je dirai hautement que
« c'est un honnête homme. »

M. Zangiacomi me parla en termes non moins affectueux, en exprimant le bonheur qu'il éprouvait d'apprendre qu'il fût mort en chrétien. Il ajouta aussi : C'est un honnête homme. »

Vidocq est mort pauvre.

C'est ce qui étonne le plus tous ceux qui supposaient qu'il avait dû prélever une large dime sur les riches moissons qu'il avait eu tant d'occasions de récolter.

Cependant cet homme si passionné était sobre et dépensait peu.

Il cachait avec soin sa gêne; mais sa fierté ne s'en humiliait pas, et toujours sa nature se révélait dans son style.

Il m'écrivait le 8 mars 1857 : « Le malheureux que d'a-
« troces souffrances tourmentent est peu patient : dix jours
« d'attente, c'est une éternité. »

« Que Dieu vous préserve d'éprouver les maux que j'en-
« dure sans consolation, sans.....

« Vaut mieux mourir.

« J'attends le Messie. »

Un autre jour :

« Blessé au cœur et à la patte, le vieux lion ne peut sortir de sa tanière, où il gémit, n'ayant plus la force de rugir.

« Abandonné de tous, il attend avec courage et résignation que les portes de l'Éternité s'ouvrent. »

Et sa gêne durait depuis long-temps : car, dès 1852, le 30 décembre, veille du jour du 1^{er} janvier, il m'adressait ainsi ses souhaits d'usage :

« Quand on a de la gratitude dans l'âme on n'oublie jamais....

« Je saisis avec empressement le jour de l'an pour vous remercier....

« Recevez l'assurance de mon respect et de ma reconnaissance.

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« VIDOCQ. »

« P. S. QUANT A MOI, je n'ai rien, ABSOLUMENT RIEN. »

Le 20 mai 1856, il m'écrivait :

« Vous m'avez oublié; ce n'est pas dans votre habitude, aussi je vous pardonne. »

(Le vieux Lion.)

« Obliger vite, c'est obliger deux fois. Il parait que vous avez oublié le proverbe.

« Le vieux lion a besoin de vous. Il doit compter sur votre obligeance : il est du reste accoutumé à recevoir des marques de votre bon vouloir. »

Le 5 mars 1857 : « Les malheureux puent : aussi ceux qui ont l'odorat très sensible les suient comme des pestiférés. »

Et le correctif venait immédiatement :

« Le vieux lion espérait que vous vous souviendriez encore de

« lui..... Vous l'auriez visité et lui auriez apporté des consolations.

« En attendant, il vous serre la main avec SA PATTE.

« VIDOCQ. »

Et, deux jours avant la terrible attaque de paralysie qui l'a mis au tombeau (le 28 avril 1857), il m'écrivait encore :

« Je suis toujours dans un grand embarras, sans appui, sans protection. »

C'est le surlendemain qu'il ne se leva plus.

Il supportait sa gêne avec courage et résistait à en faire l'aveu, quoiqu'il fût impatient quand on ne devinait pas l'urgence de sa situation.

Sa reconnaissance pour les hommes qui avaient été justes envers lui était vraie.

Ainsi, il répétait encore quelques instants avant sa mort les noms de MM. de Lamartine, de Bernis, Zangiacomi et Pécourt.

Quant à la personne qu'il affectionnait le plus et qu'il voulut avoir pour garde-malade, il était si touché de ses soins que la veille de sa mort il disait : « Là haut, je prierai pour sa fille, car elle s'est conduite envers moi comme une religieuse », et il me supplia de faire immédiatement quelques vers pour exprimer sa reconnaissance envers elle.

J'eus beau lui dire que je n'étais pas poète, je fus condamné par le moribond à écrire ceci au crayon :

Res sacra miser!!!

Les anges sont au ciel, les saintes sur la terre.

Leur nom est *sœur de charité*.

Votre cœur réunit leur divine bonté,

Comme un miroir, reflet d'une flamme éternelle.

Il m'a fait relire trois fois ces quatre mauvais vers, en me disant : « C'est une bonne action..... Je vous en remercie. »

Un jour, depuis que je m'étais fait son défenseur, il avait

eu un tort sérieux à mon égard : je le lui avais pardonné de toute mon âme. Il ne savait comment s'y prendre pour me témoigner son repentir.

Il s'expliqua non plus comme lion, mais comme diplomate.

Voici le compliment qu'il m'adressa le jour de la Saint-Charles sur l'exemplaire d'un livre qu'il m'envoyait :

« Diogène, ce philosophe de cynique mémoire, une lanterne
« à la main, dans Athènes cherchait un homme et n'en
« trouva point.

« Plus heureux que lui, j'en ai rencontré un dans la *Nou-*
« *velle Babylone* (1), que j'aime, que j'estime; cet homme,
« c'est vous, Charles Ledru.

« Veuillez, Monsieur, ne pas oublier que l'estime de Vidocq
« est une croix de mérite que très peu de monde possède. »

C'était bien là l'expression du désespoir sous forme d'excuses envers moi ! Il jetait sur la *Babylone nouvelle* un regard de tristesse, parceque, malgré tout, le vieux lion savait bien et sentait profondément qu'il n'était compris que par peu de monde et qu'il éprouvait un besoin misanthropique de déposer son chagrin dans une âme qui lui avait donné quelques consolations.

Heureusement pour la mémoire de cet homme que ses derniers moments, si on les connaît, donneront de lui une opinion équitable. Ce n'est pas la mienne qui le réhabilitera : on dira que c'est toujours un avocat qui défend son client dans la tombe, comme il l'a défendu vivant, parcequ'il a voulu acquitter une dette envers lui pour lui avoir fait verser les mille francs d'expiation aux mains des sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Mais si le regret que j'ai éprouvé moi-même de m'être montré trop sévère envers lui m'a fait son défenseur *d'office*.... ,

(1) C'est ainsi qu'il nommait Paris en prédisant tout ce que Proudhon signale en ce moment avec une si haute verve de penseur. Il regardait *le jeu* comme le source de tous les crimes. C'était son idée fixe.

Je ne suis pas le seul qui ait pris sa cause à cœur.

Il est vrai que, le jour où je lui imposais cette aumône, j'avais conquis un beau privilège auprès de ces saintes femmes :

C'est qu'elles m'avaient fait l'honneur, sur l'avis de M. Dupin, de me choisir pour défenseur de l'une d'elles, et devant qui? Devant un tribunal de police correctionnelle!..... où la supérieure elle-même était venue humilier son noble front pour escorter sa chère sœur.

Je n'ai trouvé pour la défendre que deux mots :

« Messieurs du tribunal, vous n'êtes pas plus dignes de juger cette sainte fille que je ne suis digne de la défendre. »

Et le tribunal fut de mon avis en l'absolvant par un hommage solennel.

En prédisant à Vidocq, en 1837, que « sa bonne œuvre lui mériterait une protection qui, à mon sens, vaut mieux que celle des *polices passées, présentes et futures* », j'étais, sans le savoir, l'instrument d'une offrande providentielle, qui lui a valu une protection supérieure parmi des âmes qui, comme la sienne, ne sont plus de ce monde; comme elle lui a valu, aussi, l'heureuse inspiration d'aller choisir ce saint homme si digne d'être, ici-bas, le représentant des anges qui priaient déjà pour son pénitent en récompense de la bonne œuvre qu'il avait faite il y a vingt ans.

Non, je ne suis pas seul à le défendre, puisque ce pieux confesseur, dès son approche de Vidocq, l'a connu mieux que moi : car c'est lui qui, avec les yeux de la charité, le plus sûr des diagnostics, a pu lire à fond dans ce cœur venant de lui-même s'ouvrir tout entier, et déclarant qu'il ne voulait rien lui cacher, parcequ'on ne trompe pas Dieu!

Oui, c'est ce noble intermédiaire de la bonté céleste qui, depuis sa première visite, est resté près de lui, comme son ange gardien, pour ranimer à sa voix tout ce que Dieu avait mis de bon dans cette âme de quatre-vingt-cinq ans, restée si long-temps déchue, et a fait revivre cette nature privilégiée

qui, d'en haut, lui avait été donnée en partage, mais dont la résurrection morale restera comme un exemple digne d'avoir des imitateurs, puisqu'elle s'est relevée de sa déchéance en demandant pardon au père des miséricordes, dans une longue agonie, pendant laquelle elle le bénissait en lui offrant ses souffrances, et par une mort en présence de laquelle le ministre de Dieu a si bien su retrouver les trésors cachés dans un cœur assoupi pendant soixante-quinze ans, pour en faire jaillir des paroles qui attestent un humble et sublime repentir.

Ceux qui ont la foi n'ont-ils pas le droit d'espérer qu'un tel repentir aura obtenu grâce au tribunal de celui qui juge les hommes avec son amour ineffable et infini; de ce père si bon des miséricordes éternelles, qui, pour répéter l'expression énergique du moribond, *n'a plus de motifs pour ne pas l'accepter*, puisque ce repentir a mérité l'admiration du prêtre qui l'a absous.

Car nous l'avons entendu dire, lorsqu'il donnait la dernière bénédiction au pénitent qui expirait en faisant le signe de la croix :

« Les deux morts les plus admirables que j'aie vues dans
« l'exercice de mon ministère, ce sont celles de Vidocq et du
« général Despaux, mort à quatre-vingt-dix ans après soixante
« ans de grades supérieurs. »

J'ai tout dit. Cependant, comme j'ai parlé du médecin de l'âme, je dois signaler le zèle du médecin du corps, qui depuis trente ans le soignait comme son client de prédilection. Il se nomme M. Dornier : c'est aussi une victime vivante. Il est vieux et pauvre ! mais il a l'œil sûr... et surtout il est spécial par le don qu'il possède de faire vivre l'espoir jusqu'à la dernière minute, lui que l'adversité persécute impitoyablement et qui devrait être le plus sceptique du monde.

Sa pauvreté, malgré sa science, provient de trois déména-

gements successifs causés par le génie de la reconstruction des maisons, qui l'a obligé trois fois de déménager et de transporter ses pénates dans trois quartiers différents, en s'éloignant de sa clientèle.

Sa vieille amitié est restée fidèle, dans tous ses déménagements, à son plus vieux client.

Quand il n'était plus près du lit du malade pour lui dire « *Ça va mieux.... je vais employer un nouveau moyen....* », et répondre : « *Oui* » au patient, qui indiquait toujours de son côté quelque nouvel agent pour rallumer la vie qui s'éteignait...., Vidocq le demandait instamment...., il l'appelait comme celui qui tenait seul le fil de son existence...

Au moment suprême, le prêtre et le médecin s'approchaient de lui pour recevoir son dernier soupir.

Le mourant sentit que l'heure fatale sonnait et que la porte de l'éternité était ouverte.

Il fit signe au médecin que son œuvre était accomplie....., et au prêtre d'approcher le plus près possible... pour lui donner sa dernière bénédiction...., et il murmura avec son dernier souffle :

« Vous, vous..., mon *seul* médecin. »

C'est ainsi que, le premier jour de l'attaque terrible de paralysie qu'il jugea mortelle, il avait pris toutes les dispositions pour ses funérailles, et qu'il avait dicté le chiffre qu'il consacrait à la municipalité et à l'église.

Il avait exigé qu'on ne lui donnât que le cortège du pauvre et rien de plus.

Ses ordres ont été scrupuleusement exécutés.

Il fut suivi, *sans autre invitation*, par cinquante hommes et cinquante femmes qu'il avait fait demander aux religieuses de la bienfaisance.

Le convoi partit de l'église, où la messe des morts a été célébrée par son confesseur, comme il l'avait aussi désiré.

On ne dira pas de lui, comme on dit de beaucoup d'autres, qu'il n'est revenu à Dieu que parce que le cerveau était affaibli.

Vidocq est resté logicien intrépide jusqu'à la mort.

Je n'ai rien à ajouter. Je n'ignore pas que bien des gens se scandaliseront et douteront de cette résurrection morale que j'ai aimé à constater. Quelques uns m'ont confié tout bas qu'il fallait être bien hardi pour parler ainsi..... de Vidocq!

A ces âmes bonnes et simples il n'y a rien à répondre si ce n'est : « *Qui potest capere capiat.* »

Les opinions nulles, les timidités, les faiblesses d'esprit ne m'ont jamais arrêté. J'ai toujours eu pour règle :

Odi profanum vulgus et arceo.

Il y a vingt ans que j'interrogeais la phrénologie et les forts de la science pour savoir ce qu'il y avait dans la nature de cet homme :

Lion, diplomate et sœur de charité.

Mais on n'étudie pas un homme comme on étudie la matière, on l'étudie comme une âme. C'est sous ce rapport que je me suis plu à examiner celle-là de près. J'ai étudié de même tous les clients qui sont venus à moi, les sourds-muets, — les Ferrand, — les Boulet, les Hippolyte Raynal, les Murray, — les religieuses de la Charité, — les Alibaud, les Duclos, — les Lobert, — les Coventry, — les somnambules (1) et beaucoup d'autres. Notre ministère est un apostolat, si non ce ne serait qu'une spéculation vulgaire.

J'ai étudié ceux qui étaient jugés... même leurs juges et leurs accusateurs dans toutes les juridictions ; je les connais, et j'aurai occasion de publier, si Dieu me prête vie, le résultat de mes observations.

Après avoir suivi longtemps dans ses adversités cet homme qui m'a fait prier d'assister à son agonie, j'ai osé parler de lui comme je le pouvais en connaissance de cause, et non pour répondre à ceux qui ont des yeux pour ne pas voir, et des oreilles pour ne pas entendre... , mais aux esprits sérieux.

Comment... Vidocq ! Vidocq converti !

(1) *Le magnétisme en Cour d'assises — (Niort).*

Quelle audace ! Que vont dire de vous les docteurs du panthéisme, du rationalisme, allemands, écossais, et les autres... et surtout les sceptiques ? Cet immense troupeau qui bêle devant le doute, ne sait que cela et s'en contente ! Toutes ces écoles ne m'ont jamais fait trembler. Les Pharisiens eux-mêmes n'étaient-ils pas scandalisés de tout ce qui manifestait la puissance et la gloire de Dieu ? Il y a une vérité qui doit rassurer les chrétiens qui sont intelligents et droits : c'est que la *foi*, qui transporte les montagnes, peut opérer bien plus efficacement encore sur les âmes.

Ce n'est pas moi qui l'ai dit : c'est le livre de la vie.

Que répondit, sur la croix, le *bon larron* au *mauvais larron*, qui blasphémait en disant : « *Si tu es le Christ, sauve-toi toi-même et nous avec toi.* »

Il répondit : « Pour nous, *c'est justice*, puisque nous souffrons LA PEINE QUE NOS CRIMES ONT MÉRITÉE. »

Il disait à Jésus : « Seigneur, *souvenez-vous de moi*, lorsque vous serez arrivé en VOTRE ROYAUME. »

Jésus lui répondit :

« Jo vous dis, en vérité, que vous serez *aujourd'hui* avec moi dans le Paradis. »

Ainsi, une parole de foi et de sincère aveu de ses crimes avait pu transformer un *larron* en un saint digne de monter au ciel avec le Sauveur.

Voilà un effet de la confession, que tant d'hommes qui se croient raisonnables calomnient comme contraire à leur raison.

Et pourquoi ?

Personne ne nie la lumière du soleil.

Pourquoi nier la parole de saint Jean ?

« Si nous confessons nos péchés, IL EST fidèle et juste pour nous les remettre et pour nous purifier de toute *iniquité*. »

Avouons-le, tout le monde aurait la foi, et tout le monde serait chrétien, s'il n'existait pas souvent un vice opaque entre la lumière divine et le cœur de l'homme.

Je ne croyais pas, monsieur le rédacteur, être si long en commençant la lettre que j'ai eu la pensée de vous adresser, sur la communication qui m'a été faite de votre numéro du 11 mai 1857.

Mais c'est à vous que je la destinais. Je vous en envoie la première épreuve comme témoignage de ma haute estime.

C'est votre article qui me l'a inspirée : c'est à vous que je la dédie.

Agréez, Monsieur, ma considération très distinguée.

Charles LEDRU *dupat.*



